

GROUPE DE LORRAINE

Réunion du 29 janvier 1968

L'Assemblée générale annuelle s'est tenue à Nancy, à la Bibliothèque universitaire des lettres. M. Ronsin a donné lecture du rapport moral de l'année 1967, et Mlle Groh, du rapport financier. Les demandes de subventions ont reçu un accueil favorable de la Caisse d'épargne, mais non des

municipalités, sauf la ville de Metz. Mlle Houssay fait un exposé sur les bibliothèques d'entreprise. Œuvre sociale gérée par le Comité d'entreprise, comme les colonies de vacances, l'entreprise doit lui verser un pourcentage des salaires.

Le décret de février 1945 prévoit que la gestion de la bibliothèque peut être confiée à une Commission ou à une personne responsable devant le Comité d'entreprise. Nulle part il n'est fait mention de la qualification de la personne chargée de la bibliothèque.

« L'entreprise », c'est aussi bien une banque, la S.N.C.F. ou un complexe sidérurgique. Le fonctionnement peut être très différent : de la camionnette chargée de livres qui s'arrête près de la chaîne de montage (Usines Renault), au système par correspondance d'une banque à succursales multiples, en passant par le système de bac à fiches tournant de la S.N.C.F.

La Lorraine est en dehors de ces extrêmes : la bibliothèque est située entre l'usine et la cité et sur le lieu de passage du personnel, chaque fois que cela est possible (de Wendel, S.M.S. Hagondage, Lorraine-Escaut, Mont-Saint-Martin).

Le lecteur est conditionné par son travail. A l'usine, deux sortes de livres sont choisis : de pure invention ou au contraire, l'on cherche à comprendre. En dehors du travail, les préoccupations sont différentes : l'éducation des enfants, le jardin, les événements locaux ou internationaux.

Doit-on garder la bibliothèque sur les lieux de travail ? D'une part, les lecteurs se sentent chez eux, mais le lieu n'est pas tellement propice à la lecture.

Le conflit d'idéologie avec le Comité d'entreprise devrait pouvoir être évité si l'on considère la bibliothèque comme un instrument d'information impartiale et non de combat.

Fonctionnement : Dépôts tournants ou bibliothèques stables. La bibliothèque d'entreprise n'a guère plus de 30 000 volumes. Les problèmes ? Recrutement de personnel qualifié, classification du personnel, variable suivant chaque usine (assistante sociale ou secrétaire de direction). Le classement est décimal avec accès libre aux rayons.

Chez de Wendel, le prêt est de 100 000 livres par an avec 30 % de livres classés, surtout des livres historiques.

L'après-midi fut consacrée au problème des « Relations des bibliothèques universitaires avec les autres bibliothèques dans le cadre de la région », par MM. Thirion et Ronsin.

Les liens, non officiels, peuvent être multiples, Par exemple, il peut y avoir accord sur la politique d'achats (à Nancy, entre B.M. et B.U. pour les livres d'art). Les fonds spéciaux (numismatique à Bar-le-Duc, jansénisme à Epinal et Saint-Dié, etc.) qui correspondent au rôle historique des

B.M. doivent être classés et exploités. Les difficultés du prêt inter-bibliothèques sont évoquées : inexactitude des demandes, manque de personnel pour les recherches, longueur du circuit des demandes, impossibilité de prêter les usuels, etc.

M. Diligent parle de la réforme en projet de la *Bibliographie de la France* et de la possibilité de normaliser les bons de commande des livres scientifiques, avec l'accord des éditeurs.

M. Thirion donne des informations sur les I.U.T. (Instituts universitaires de technologie). L'un est ouvert à Nancy depuis septembre 1967. Il comporte deux années de cours. A Nancy, il traite de la technique documentaire.

Le programme : 1^{re} année : culture générale ; 2^e année : documentation. L'I.T.U. prépare au C.A.F.B. et au concours de sous-bibliothécaire, 15 à 20 personnes pour cette option.

Toulouse a la même option que Nancy.

Strasbourg prépare pour l'édition et le journalisme.

Bordeaux prépare l'animateur culturel.

Lyon s'alignera sur Toulouse et Nancy et Paris créera peut-être quelque chose.

Au budget d'Etat : 35 postes d'animateurs culturels. La rentrée des I.U.T. se fait vers le 15 septembre, l'inscription en juin. Il y a 30 heures de cours et des travaux pratiques.

Matières enseignées : en français, nouvelle méthode pédagogique, expression écrite et orale. Exposés par petits groupes.

Langues : a) anglais, trois niveaux différents ;

b) espagnol, allemand, italien, russe.

Connaissance du monde contemporain (histoire, civilisation du monde moderne après 1939). Economie moderne, droit administratif, bibliothéconomie, documentologie, journalisme, dactylographie.